



Changement de la législation sur le radon

publié le 27/08/2018

La réglementation sur le radon évolue

Descriptif :

Nouvelle législation sur le radon

Par [décret paru le 05 juin au journal officiel](#), le niveau de référence de la concentration d'activité du radon dans l'air est abaissé à 300 becquerels par mètre cube contre 400 jusqu'ici.

Par ailleurs, [un second arrêté en date du 27 juin](#), fixe les communes à potentiels radon et enjoint les vendeurs et bailleurs, situés dans la zone la plus contaminée (zone 3), d'en faire état sur le diagnostic des risques naturels dans le cadre de l'IAL.

En lire plus sur [le site du ministère de la santé](#)

Pour travailler sur le radon avec les élèves, téléchargez [les dossiers pédagogiques](#).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.